

Le métier

L'aide-soignant

- exerce sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre et dévolu à celui-ci ;
- réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie du patient ;
- s'inscrit dans une approche holistique de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins ;
- accompagne le patient dans les activités de sa vie quotidienne ;
- contribue au bien-être de la personne soignée ;
- contribue à faire recouvrer une autonomie du patient ;
- participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs qui visent à promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé du patient, dans le respect et la dignité.

Les coordonnées

Institut de formation d'Aides-soignants

Rue de l'hôpital
26 241 SAINT VALLIER
Tél. : 04 75 23 80 85 - Fax : 04 75 23 80 27

Courriel : secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr
www.ifas-hopitaux-drome-nord.fr
Page Facebook : IFAS-Institut de Formation
Aide-Soignant des Hôpitaux Drôme Nord

Comment s'y rendre ?

Par la route et par l'autoroute :

De chaque côté du Rhône, deux routes nationales longent le fleuve (la RN 86, en Ardèche et la RN 7, en Drôme).

- En provenance du Nord : autoroute A7, sortie Chanas.
- En provenance du Sud : autoroute A7, sortie Tain l'Hermitage.
- En provenance de l'Est : autoroute A49 jusqu'à Valence Sud, puis A7 en direction de Lyon, sortie Tain l'Hermitage.
- En provenance de l'Ouest : N 82 jusqu'à Andance, puis direction Valence par RN 7.

Par le train :

Gare TGV Valence
Gare de Saint-Vallier



Etablissement agréé pour conduire des actions de formation qualifiante dans le cadre de la formation initiale et continue conformément à son statut.
Numéros d'agréments :
Numéro d'activité : 8226P111226
Numéro SIRET : 26261109800068



Cette formation est autorisée par la région Auvergne Rhône Alpes, qui concourt à son financement.

L'accompagnement à la VAE Aide-Soignant ou Auxiliaire de puériculture



La formation

Public concerné

Personnes justifiant d'1 an d'expérience en lien avec le diplôme visé d'Aide-soignant s'engageant dans un processus de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le diplôme d'Etat d'aide-soignant et ayant reçu l'accord de validation de la recevabilité de sa demande. (Livret 1)

Dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 25 janvier 2005, ainsi qu'en application au Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes employées visent à développer la pratique réflexive des stagiaires afin qu'ils soient en capacité d'analyser leur pratique professionnelle en mobilisant les connaissances liées à l'activité.

- Exploitation de l'expérience professionnelle et Analyse de pratique
- Analyse de situations
- Réflexions et travaux de groupe
- Méthode active favorisant l'interactivité
- Apports théoriques à partir de supports pédagogiques
- Simulation

Un accompagnement individuel est réalisé par un formateur accompagnant formé et agréé

Objectif de la formation

L'accompagnement individualisé du formateur va permettre au candidat de construire son livret 2 VAE en :

- Identifiant les différentes étapes de processus de validation par la VAE du diplôme Aide-soignant ;
- Repérant l'écart entre l'expérience professionnelle vécue et les exigences liées au métier d'Aide-soignant ;
- Identifiant des activités de soins pertinentes et des situations issues de l'expérience du candidat en lien avec l'exigence réglementaire ;
- Facilitant l'écriture de la description de ces situations ;
- Guidant l'apprenant afin de lui permettre d'analyser les activités de soins décrites ;
- Soutenir le candidat dans son projet ;
- Guider l'apprenant à expliciter son dossier devant le jury.

En post –Jury :

Accompagner le projet de formation complémentaire préconisé par le jury.

Contenu de la formation

La prestation d'accompagnement VAE comprend deux dispositifs complémentaires :

24 heures d'accompagnement individualisé :
Comprenant minimum 12 heures de face à face pédagogique individuel ou en groupe restreint.

Un module facultatif de 70 heures permettant l'actualisation des connaissances :

- o Notion de santé publique (7 heures)
- o L'aide-soignant dans le système de santé (14 heures)
- o Le rôle Aide-soignant : « Le patient au centre des préoccupations de l'équipe soignante » (21 heures)
- o La sécurité et la qualité des soins aux personnes (14 heures)
- o L'hygiène et la prévention des infections nosocomiales (14 heures)

INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'IFAS

Inscription jusqu'au 31 décembre 2018

L'IFAS se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre de participants est insuffisant.

Frais d'inscription

Frais d'inscription : 50 euros

Coût de la formation

Accompagnement individualisé : 1000 euros

Module de 70 heures facultatif : 920 euros

Attestation de suivi

A la fin de la formation les participants se verront remettre une attestation de présence dans la mesure où ils ont été présents à l'intégralité de la formation.

MEMBRES DE L'EQUIPE

Direction :

Laure Cuoq (Cadre de santé)

Responsable pédagogique :

Madame Morel Stéphanie (Infirmière formateur certifiée accompagnant VAE)

Formateurs infirmiers :

Monsieur Boyer Thierry, Madame Succin Anne